

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 09 JUIN 2026****Membres en
exercice :**

29

**Membres
présents :**

26

**Date de
convocation**

03/06/2026

L'an deux mille vingt-six le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

Procurations : F. VINCINAUX à S. RIGAUD
C. ECH CHAREF à B. LLORCA
N. MALLEM à J. TEXIER

Secrétaire : J. DANON

DELIBERATION N° 05090626 : FONCTION PUBLIQUE - Recrutement de deux agents vacataires pour assurer les traversées piétonnes à proximité des écoles (période du 1^{er} septembre 2026 au 02 juillet 2027)
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé à l'Assemblée de recruter pour la période courant du 1^{er} septembre 2026 au 02 juillet 2027 deux agents vacataires pour assurer les traversées piétonnes à proximité des écoles communales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

- **DECIDE** de recruter deux agents vacataires pour assurer les traversées piétonnes à proximité des écoles de la commune pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 02 juillet 2027 inclus ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 20,25 euros par jour ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et 2027 de la collectivité.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER -
I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES -
B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES -
B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX -
B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET -
F. BARRAUD-GONZALEZ

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 juin 2026

Le Maire
Claude MOREL

La Secrétaire de séance
Joséphine DANON

